

## Réunion du 18 février 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Marc ROUFFY, Maire, le **18 février 2022 à 19h00**.

**11** Présents : **ROUFFY** Marc, **DE SOUZA** Pascal, **DEPONT** Joëlle, **BERTRAND** Danielle, **RAVEAU** Bernard, **NOULHIANE** Jocelyne, **JACQUET** Magali, **JOENNEY** Vincent, **LANDUREAU** Marc, **BLAIN** Bernard, **TOSI** Alberto.

**1** procuration : **PIQUE** Fernand.

**2** absents : **BRUN** Caroline, **BELLINO** Corinne.

### Demandes de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite des subventions pour les projets suivants :

Projet	devis	Subvention sollicitée
Grilles école	5.667,60 € HT SAS THIBAUT	60% DETR
Grilles cimetière	12.263,88 € HT SAS THIBAUT	50% DETR
Aménagement cimetière Numérotation des allées et concessions Réalisation d'un ossuaire	9.186,25 € HT SCRIBEO 3.916,67 € HT SARL COLOSIO	40% DETR
Eclairage public rues du Ha-Ha, des Remparts, de La Poste	21.850 € HT (estimation du SDEI)	40% DETR
Terrain Multisports	38.056 € HT NOUANSPO 26.671,35 € HT (estimation dalle)	40% DETR 40% Pays de Valençay et divers organismes
Chaises au Centre Socio Culturel	19.156 € HT UGAP	15.000 € FAR

### Toiture Centre Socio Culturel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis présenté par la SARL BAZIER-MARTINAT d'un montant de 1.493 € HT.

### Syndicat Unique

La Loi Notre de 2015 sur les compétences Eau et Assainissement souhaitait la disparition des régies par les Communes ou Syndicats en les transférant aux Communautés de Communes. Afin de conserver nos régies, la solution étant de se lier avec au moins 2 Communes qui n'appartenaient pas à notre Communauté de Communes, Palluau s'est donc rapprochée en 2017 de plusieurs syndicats. A donc été acté le principe d'une étude de faisabilité pour un projet de regroupement avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Brenne, le Syndicat Intercommunal des Eaux de Mézières / Saint-Michel, le Syndicat des Eaux de Clion, la Commune de Saint-Genou en vue de créer un Syndicat Unique ayant pour objet la gestion des compétences Eau potable, Assainissement collectif et Eaux pluviales.

En 2018, la Commune a commencé la réalisation d'une étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable. La même année, la Loi du 30 août assouplissant le dispositif de transfert de compétences concernant la gestion des eaux pluviales n'est plus rattachée à la compétence Assainissement.

La pandémie a ralenti le projet de fusion ainsi que les élections municipales en 2020. Une réunion a relancé le projet de fusion le 18 septembre 2021 en supprimant la compétence Eaux pluviales.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, le projet de création d'un futur Syndicat Unique avec :

- le SIE de la Brenne,
- le SIE de Mézières / Saint-Michel
- le SIE de Clion,
- la Commune de Palluau-sur-Indre,
- la Commune de Saint-Genou

en vue de la création d'un Syndicat Unique ayant pour objet la gestion des compétences :

- Eau potable
- Assainissement collectif

dans un mode de gestion en régie directe.

### Concert Opéra de Tours

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'Opéra de Tours d'un montant de 2.650 € TTC pour un concert au Centre Socio Culturel le 19 mars et fixe le tarif de l'entrée à 10 € / adulte.

### Personnel communal : 1607h

La Commune applique cette loi depuis 2004, mais en 2006, une délibération précise que cette dernière sera soumise au Centre de Gestion, qui l'a approuvée, mais le Conseil n'a pas redélibéré acceptant la décision du Centre de Gestion.

Pour rappel

- Global : travail de 1607 heures / an
- Service administratif : 35 h / semaine réalisées sur 4,5 j
- Service technique : 35 h / semaine réalisées sur 5 j
- Service restauration : 35 h / semaine réalisées sur 5 j
- ATSEM : lissage de 25 h / semaine sur 4 j, soit 32 h / semaine sur 36 semaines scolaires soit 1152 h

Toute heure réalisée au-delà des 35 h / semaine est récupérée.

La journée de solidarité est accomplie le lundi de pentecôte par la suppression d'heures à récupérer à hauteur de 7 heures que l'agent aura accompli dans l'année.

### Marché dominical

La perception des droits de place par la régie communale est suspendue depuis le 06 juillet dernier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe un tarif forfaitaire à 4 € + 1 € d'électricité / dimanche, payable au trimestre et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Par ailleurs, un règlement doit être mis en place.

### Demande de remboursement

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, le remboursement de 260,22 € TTC pour une buse d'irrigation endommagée par les services techniques lors d'un fauchage.

### Biens sans maître

Le Conseil Municipal se donne rendez-vous sur place pour visualiser les biens sans maîtres avant de les mettre en vente.

### Demandes de subvention Conseil Départemental

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, participe au financement du :

- FSL (Fonds de Solidarité Logement) à hauteur de 615,86 € (1,66 / habitation principale)
- FAJD (Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté) à hauteur de 23,85 € (0,70 € / jeune de 18 à 25ans)

### Cantine des écoles publiques de Châtillon

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse de participer aux frais de personnel de la pause méridienne des cantines des écoles publiques de Châtillon.

### Communauté de Communes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le rapport d'activités 2020.

### Naissances

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de planter un arbre d'essence ancienne au Verger Conservatoire à chaque naissance. Le nom de l'enfant sera donné à l'arbre qui sera planté en novembre.

### Tennis

Certains membres du conseil rencontreront le Président de l'association afin d'établir un règlement pour l'utilisation des terrains tennis.

Le Maire,

Marc ROUFFY